

OGM – UE : Doutes tenus secrets (plainte à l'OMC)

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/05/2006



Suite à un recours légal déposé par Les Amis de la Terre, la Commission européenne a publié les documents qu'elle a rédigés dans le cadre du différend à l'OMC qui l'oppose aux États-Unis. Concrètement, pendant que la Commission tenait un discours pro-OGM aux citoyens européens et qu'elle levait le moratoire sur les autorisations, elle affirmait à l'OMC que :

- 1) de sérieux doutes scientifiques existent quant à la sûreté des aliments et cultures GM ;
- 2) de nouveaux risques complexes sont en train d'apparaître ;
- 3) les risques sur la santé humaine et animale ne peuvent être exclus ;
- 4) de graves inquiétudes subsistent quant à la sûreté environnementale des cultures GM ;
- 5) les risques environnementaux liés aux PGM varient en fonction de chaque région et de son environnement ;
- 6) les entreprises ont fourni des dossiers de demande de commercialisation s'appuyant sur des recherches de mauvaise qualité. Par ailleurs, les documents en question montrent que la Commission est très réservée sur les évaluations de risques effectuées par l'Agence européenne de sécurité des aliments (AESAs) [1].

[1] cf. Inf'OGM n°74, [UE- L'EFSA critiquée](#)